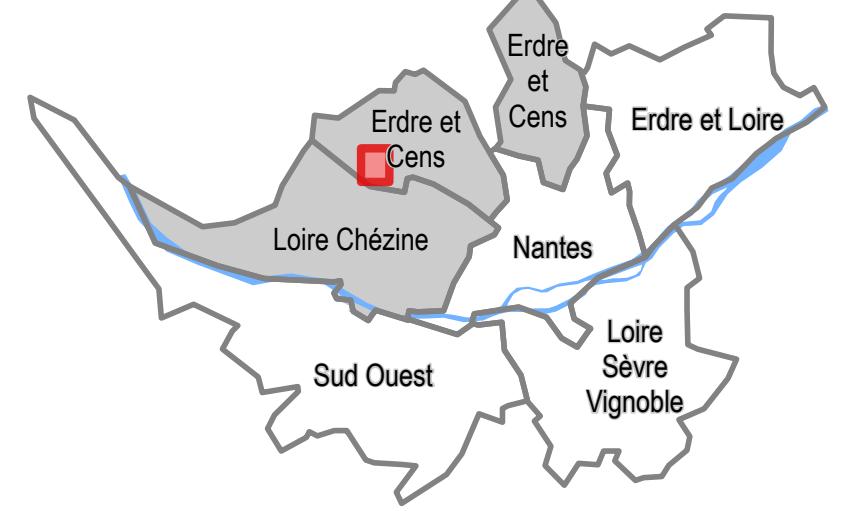


Planche
G14

Approuvé le 05 avril 2019

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification n°1

Territoire(s) : Erdre et Cens, Loire Chézine
Commune(s) : Coulon, Sautron

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

- Zone
- Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constitutif l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

- Linéaire commercial souple
- Linéaire commercial strict

- Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
- Polarité commerciale majeure
- Polarité commerciale intermédiaire
- Polarité commerciale de proximité et/ou centralité commerciale Nantaise
- Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
- Pôle de services
- Périmètre tertiaire

Emplacements Réservés

- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Servitude de constructibilité limitée
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Espace Paysager à Protéger (EPP)
- Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de Plan

- Parciale
- Emprise Bâtie
- Surface en eau
- Limite communale

Origine DGIFP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2017

Format d'impression des plans 913 x 991 mm

Implantation du bâti

- Recul / Retrait minimal
- Implantation obligatoire

- Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

- Séquence urbaine de type 1
- Séquence urbaine de type 2

- Périmètre patrimonial

- * Patrimoine bâti

- + + + Petit patrimoine bâti

- ◆ Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination

- ▼ Cone de vue

Liaisons

- Principe de liaison viaire

- Principe de liaison modes actifs

Périmètres Reportés

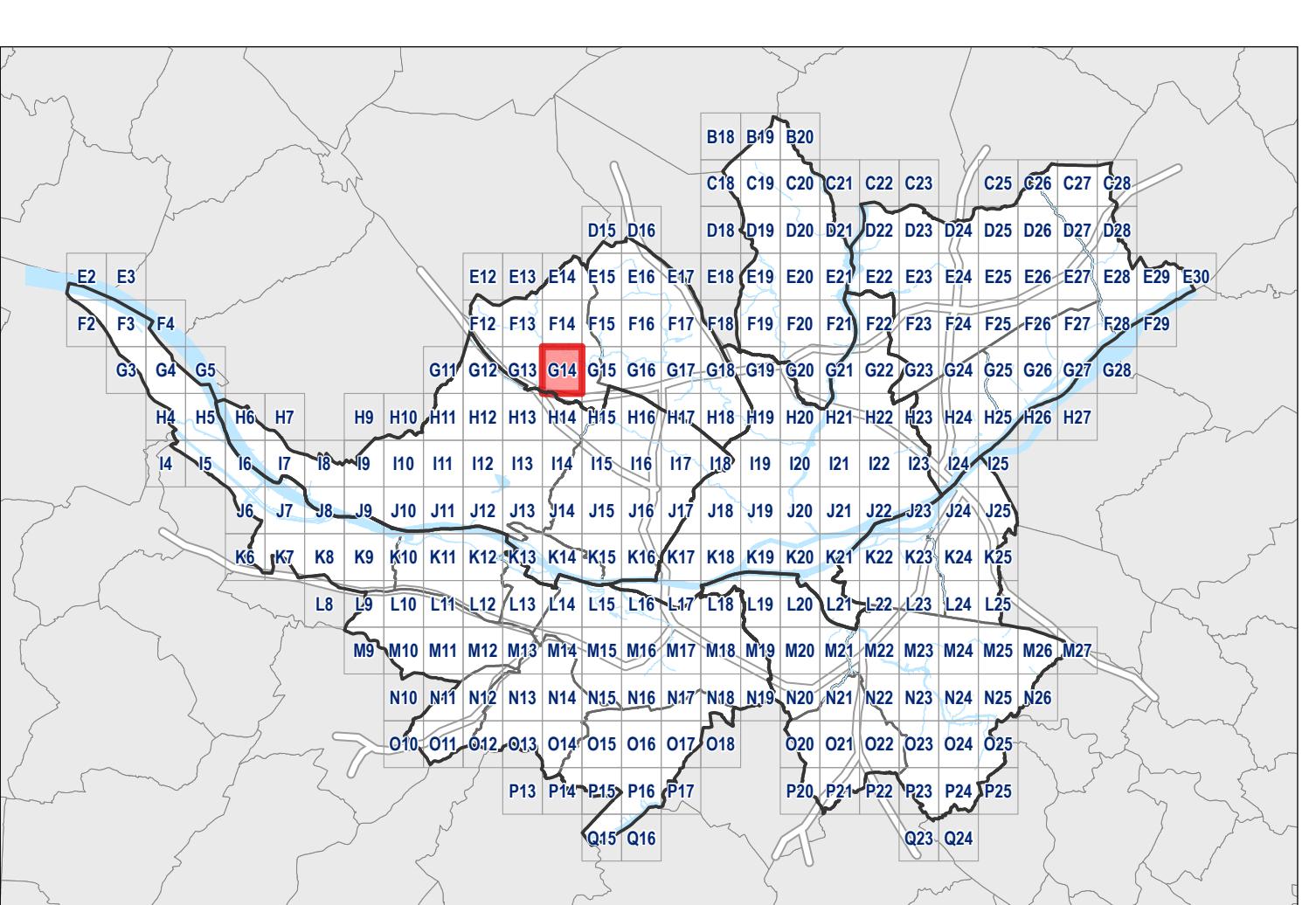
- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

- Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)


- Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

Limites des Espaces Proches du Rivage (EPR)
du lac de Grand-Lieu, en application de la loi
Littoral

GRILLE DE REPERAGE



Référentiel cadastral composite actualisé. Système de coordonnées : RGFF 1993 CC47



Partie Non opposable Voir planche H14